

TYPE DE BULLETIN : Avis aux émetteurs

DATE DU BULLETIN : Le 1 mai 2019

Objet : Paiement des droits de maintien de l'inscription annuel à la Bourse de croissance TSX qui sont dus

Le présent bulletin a pour but de rappeler aux émetteurs inscrits à la Bourse de croissance TSX que les droits de maintien de l'inscription pour 2019 (droits de maintien) étaient dus le **31 mars 2019**. Des frais de retard peuvent être applicables aux émetteurs qui n'ont pas acquittés les droits et les émetteurs qui font défaut d'acquitter les droits requis d'ici le **15 mai 2019** pourraient voir leurs titres faire l'objet d'un arrêt de la négociation par la Bourse.

S'il y a arrêt de la négociation, des droits additionnels seront applicables. Veuillez-vous référer à la Politique 1.3 pour de plus amples renseignements relativement aux droits additionnels. Si les droits demeurent impayés après l'arrêt, l'émetteur peut être suspendu et faire l'objet d'une révision préalable à la levée de la suspension (et des droits additionnels).

Veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes si vous avez des questions au sujet de ce qui suit :

- (a) État de compte ou copie d'une facture
Comptes à recevoir et recouvrement
Groupe TMX Inc.
(416) 947-4415
tsxbillings@tmx.com

- (b) Débiteurs et crédits
Carol-Ann Edwards
Analyste,
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2814
carolann.edwards@tmx.com

- (c) Non-paiement des droits et avis de radiation
Joanne Butz
Chef d'équipe, Conformité et communication d'information
Bourse de croissance TSX
(403) 218-2820
joanne.butz@tmx.com